



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2015

Présents : Garnier Vincent, Mamet Dominique, Zmaic Sophie, Bonnot Jean Claude, Jouanin Julien, Maugain Annie, Faivre Dominique

Absent excusé : Gachod Pascale donne pouvoir à Zmaic Sophie

Le conseil municipal a désigné Dominique Faivre, secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR du 20/11/2015
2. Relecture et signature des délibérations
3. Location appartement communal
4. Vente bois parcelle NS parcelle C (appel d'offre vente et exploitation)
5. Devis d'assistance ONF travaux forestiers
6. Tarif eau et assainissement consommation 2015
7. Tarif eau et assainissement consommation 2016
8. Réclamation Bergerot
9. Travaux réservoirs Chapelle + Souillot
10. Campagne monoxyde de carbone
11. Prime naissance
12. Règlement columbarium
13. Indemnités agent recenseur
14. Questions diverses

#### 1. Approbation du CR du 20/11/2015

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2015 est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Relecture et signature des délibérations

Une délibération ne correspondant à la décision du CM du 16/10/2015 (délibération N°32015), elle n'est donc pas signée.

Les autres délibérations sont signées par le CM.

#### 3. Location appartement communal

L'état des lieux de sortie et d'entrée de l'appartement 1 rue de la mairie a été réalisé.

L'appartement du 3 rue de la mairie sera disponible à compter du 1 mars 2016.

#### 4. Vente bois parcelle NS parcelle C (appel d'offre vente et exploitation)

Suite à l'appel d'offre du 5/11/2015, le lot a été attribué à la scierie Regnaud de Courvieres pour la somme de 37 290,04 € HT pour 457 m<sup>3</sup>.

L'exploitation est attribuée à la société Rinaldi de Bonnevaux pour la somme de 17 € HT/m<sup>3</sup>.

La vente de bois des parcelles 22 et 26 a été vendue le 3/12/2015 à Courlaoux, à l'entreprise Calvi de Ornans, pour la somme de 5 545€ HT.

#### 5. Devis d'assistance ONF travaux forestiers

Le devis de l'ONF pour un montant de 4 225 € HT est validé par le CM pour les travaux suivants :

- Travaux de gros bois résineux sur une base de 1 000 m<sup>3</sup>
- Exploitation de petits bois résineux sur une base de 900 m<sup>3</sup>
- Assistance à la passation de marchés formalisés

## 6. Tarif eau et assainissement consommation 2015

Les tarifs d'eau et d'assainissement pour l'année 2015 sont inchangés.

## 7. Tarif eau et assainissement consommation 2016

Les tarifs d'eau et d'assainissement sont fixés pour l'année 2016 :

Les 10 premiers m<sup>3</sup> : 2 € le m<sup>3</sup>

Le m<sup>3</sup> d'eau : 0,9 €

Location du compteur normal : 5 €

Location d'un compteur gros débit : 15 €

Plus taxe de l'agence de l'eau (pollution domestique) au tarif en vigueur.

Assainissement : 1,25 € le m<sup>3</sup> d'eau consommée

Plus taxe de l'agence de l'eau, modernisation des réseaux au tarif en vigueur.

Vote à l'unanimité du CM

## 8. Réclamation Bergerot

Le CM ne modifie pas, à l'unanimité, son mode de calcul basé sur la consommation moyenne des 3 dernières années comme le précise la loi Warsmann.

## 9. Travaux réservoirs Chapelle + Souillot

L'entreprise Thieulin interviendra au printemps pour changer les pompes

## 10. Campagne monoxyde de carbone

La campagne 2015-2016 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone émise par le service interministériel régional précise qu'il n'est pas possible de remettre en route le chauffage de l'église sans risque d'intoxication.

## 11. Prime naissance

La prime de naissance est maintenue à 40 €.

## 12. Règlement columbarium

Délibération du prix de la location de la case pour une concession de 30 ans et fourniture de la plaque à graver: 970 €.

Délibération du prix de la plaque à graver pour le jardin du souvenir : 50 €.

La réservation sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le règlement sera consultable en mairie, sur le site internet et au cimetière.

## 13. Indemnités agent recenseur

Le CM valide à l'unanimité, une indemnité supplémentaire de 200 € brut pour l'agent recenseur.

## 14. Questions diverses

Suite à la demande de Mr Pritzzy Gérard concernant la location des communaux, le conseil se réfère à l'article L411-38 du Code Rural.

Décision modificative : Projet aire de jeux : transfert du compte 2113 au 2128. Vote à l'unanimité.

- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au vendredi 22 janvier 2016 à 20 heures

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 00H35